



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 10  
Nombre de votants : 38

**OBJET**

Affaire n°2016-077

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 23 JUIN 2016

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhoury 7<sup>ème</sup> adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

**Départ (s) en cours de séance** : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

**Absente** : ~~Mme Firose Gador~~

.....  
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

**Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Comptable public,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » du mardi 17 mai 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance le 7 juin 2016 relatif au Compte administratif 2015 du Budget Annexe Fossoyage,

**M. le Maire ayant la procuration de Mme Lacpatia, le vote de cette dernière est décompté du Compte Administratif 2015 du budget annexe du fossoyage,**

**Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot),**

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver le Compte Administratif 2015 du Service Fossoyage, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires.

**Article 2 :** d'arrêter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- un excédent de Fonctionnement de 10 420,35 €

**Article 3 :** de maintenir le résultat de clôture de Fonctionnement de 100 447,28 € au niveau de la section de Fonctionnement.

**Article 4 :** de constater que le Compte administratif présente le même résultat que le Compte de gestion du Comptable public.

**Article 5 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

  
Olivier HOARAU



# COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport porte sur le Compte Administratif 2015 du budget annexe du Fossoyage.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CA 2015		Chapitres / Libellé	CA 2015	
Réalisation	Dont rattachement		Réalisation	Dont rattachement
		70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	10 908,60	686
488,25		011 - Charges à caractère général		
488,25	0	<b>Dépenses / Recettes de l'exercice</b>	<b>10 908,60</b>	<b>686</b>
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	90 026,93	
488,25	0	<b>TOTAL</b>	<b>100 935,53</b>	<b>686</b>

Les recettes concernent les frais de fossoyage (10 427,40 € en 2014).

## LES RESULTATS

Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes retracées ci-dessus et de la reprise du résultat antérieur, il résulte pour l'année 2015 les résultats ci-après :

### ■ En fonctionnement :

**Les recettes, constituées des redevances de fossoyage, se sont élevées à 10 908,60 € (chapitre 70) et du résultat de fonctionnement reporté 2013 (chapitre 002 – 90 026,93 €). Elles ont servi à financer les charges à caractère général (chapitre 011 - 488,25 €)**

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 10 420,35 €. Après prise en compte de l'excédent reporté de 2014 (90 026,93 €), le résultat de clôture présente un excédent de 100 447,28 € qu'il convient d'affecter.

### ■ En investissement :

**Il n'y a pas eu de réalisation en investissement au cours de l'exercice 2015.**

## L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 100 447,28 € au niveau de la section. Ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté 2014 », lors d'une prochaine décision budgétaire modificative.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Service Fossoyage ;
- d'arrêter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :
  - un excédent de Fonctionnement de 10 420,35 €,
  - un résultat nul en Investissement (pas de mouvements en 2015) ;
- de maintenir le résultat de clôture de Fonctionnement de 100 447,28 € au niveau de la section de Fonctionnement ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

